

WO/GA/58/1

Original : anglais

DATE : 7 avril 2025

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Cinquante‑huitième session (27e session ordinaire)**

**Genève, 8 – 17 juillet 2025**

Composition du Comité du programme et budget

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les membres du Comité du programme et budget de l’OMPI (PBC) sont élus pour une période de deux ans.
2. À sa session de juillet 2023, l’Assemblée générale de l’OMPI a élu à l’unanimité les États ci‑après en qualité de membres du PBC : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Brésil, Canada, Chili (2025), Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur (2024), Espagne, Estonie, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie (2025), Iran (République islamique d’) (2024), Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Maroc, Mexique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume‑Uni, Singapour (2025), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Tunisie, Türkiye, Viet Nam (2024), Yémen (53).
3. Étant donné que le mandat des membres siégeant actuellement au Comité du programme et budget expire à la clôture de la présente session ordinaire de l’Assemblée générale, de nouveaux membres doivent être élus par l’Assemblée générale de l’OMPI pour la période allant de la clôture de la présente session à la clôture de la prochaine session ordinaire de l’Assemblée générale en juillet 2027.
4. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à se prononcer sur la composition du Comité du programme et budget pour la période indiquée au paragraphe 3 du document WO/GA/58/1.*

[Fin du document]